

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE- DE- LÉVRARD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 11 DÉCEMBRE 2024, À 19 h 45, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6
- Simon Brunelle, maire

Absent :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1

Invitées :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 19h45.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.3433-12-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2025
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard doit adopter des prévisions budgétaires pour l'année financière 2025 présentant des revenus égaux aux dépenses qui y figurent ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont prévu les prévisions budgétaires 2025 suivantes :

REVENUS

Taxes foncières	825 654,00 \$
Taxes, compensation et tarification	138 518,00 \$
Compensation tenant lieu de taxes	10 350,00 \$
Transfert	108 504,00 \$
Services rendus	23 199,00 \$
Impositions de droits	19 020,00 \$
Intérêts sur arrérages	2 000,00 \$
Intérêts sur placements	10 350,00 \$

Autres revenus	11 500,00 \$
Total	1 149 095,00 \$

DÉPENSES

Administration générale	414 735,00 \$
Sécurité publique	118 520,00 \$
Transport	187 255,00 \$
Hygiène du milieu	158 525,00 \$
Aménagement, urbanisme et développement	19 355,00 \$
Loisirs et culture	92 745,00 \$
Frais de financement	17 070,00 \$
Amortissement	162 100,00 \$
Total	1 170 305,00 \$

Excédent (déficit) de fonctionnements avant conciliation à des fins fiscales (21 210,00 \$)

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Financement

Remboursement de la dette à long terme (23 500,00 \$)

Affectations

Activités d'investissement (9 500,00 \$)

Conciliation à des fins fiscales amortissement (162 100,00 \$)

Excédent accumulé 216 310,00 \$

Sous-total 21 210,00 \$

Excédent (déficit) de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales 0,00 \$

Rés.3434-12-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2025 tel que déposées.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.3435-12-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 19h58.

ADOPTÉE

Je, Simon Brunelle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers directrice générale
et greffière-trésorière

